

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 17
Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 20/09/2022
Date d'affichage : 30/09/2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt neuf septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE,

Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables : budget ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que le Trésor Public vient d'informer notre collectivité de l'existence de créances irrécouvrables sur le budget ASSAINISSEMENT pour un montant total de 253,10 € à l'encontre de plusieurs débiteurs (cf. liste n°5428091231 en annexe).

CONSIDERANT que le comptable du Trésor n'a pu recouvrer ces sommes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (par 17 Voix Pour) de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes.

DIT que le montant de ces titres de recettes s'élève à 253,10 euros

DIT que les crédits seront pris aux comptes 6541 de la section d'exploitation du budget ASSAINISSEMENT.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de EVREUX et publication par
voie d'affichage le 30/09/2022

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Michel BREQUIGNY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

